

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le 19 NOV. 2014

Référence : CP/A13020495-D13023085
vos réf. : v/lettre du 20/06/2013

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de mon prédécesseur sur le projet d'aménagement de la RN 126 entre Castres et Verfeil (A 680). Je vous en remercie.

Comme vous le savez, par note du 22 avril 2014 au préfet de région, le ministère a donné son accord pour que l'aménagement de la RN 126 entre Castres et Verfeil puisse être accéléré par la mise en concession de l'itinéraire, dans le cadre d'une prise en charge de la subvention d'équilibre nécessaire à parité entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette décision, qui s'inscrivait en cohérence avec les recommandations de la Commission « Mobilité 21 », faisait notamment suite aux délibérations prises par le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Conseil général du Tarn et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en faveur d'une réalisation par voie de concession de l'opération.

J'ai pleinement conscience des attentes fortes que suscite, au niveau local, le projet d'aménagement de la RN 126. Celui-ci doit en effet permettre d'améliorer les perspectives de développement du Sud du Tarn et de l'agglomération de Castres-Mazamet, en leur offrant une accessibilité routière de meilleur niveau, répondant mieux aux besoins de la population et à la structure de l'économie locale.

Afin de permettre la réalisation dans les meilleurs délais de la liaison autoroutière, j'ai donc décidé que les crédits nécessaires à la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique seraient mis en place à la programmation 2014, en dépit du contexte budgétaire extrêmement contraint qui pèse cette année sur l'investissement routier, du fait de la suspension de l'écotaxe et de la contraction des moyens de l'AFITF qui en a découlé.

Monsieur Philippe FOLLIOT
Député du Tarn
Maire de Saint-Pierre-de-Trivisy
3 Boulevard des Lices
81100 CASTRES

Le calendrier prévisionnel du projet permet aujourd'hui d'envisager sa mise à l'enquête fin 2015, la prise de l'acte déclaratif d'utilité publique début 2017, la signature du contrat de concession en 2019 et une mise en service de l'infrastructure courant 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,
A. Vidalies

Alain VIDALIES